



**Commission scolaire  
du Chemin-du-Roy**



**ÉTATS FINANCIERS  
RÉSUMÉS  
de l'exercice clos  
le 30 juin 2016**

## TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la direction .....	3
Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers résumés .....	4 - 5
État de la situation financière .....	6
État des résultats .....	7
État de l'excédent (déficit) accumulé .....	8
Notes complémentaires .....	9 - 27

## **TRAFICS 2015-2016**

### **RAPPORT FINANCIER DES COMMISSIONS SCOLAIRES POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2016**

#### **Rapport de la direction**

---

Les états financiers de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy portant la signature électronique 4575824637 ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport financier concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, la direction maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction de la Commission scolaire reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de la Commission scolaire conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Conseil des commissaires surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière.

Les états financiers ont été audités par Deloitte S.E.N.C.R.L. / s.r.l., auditeurs indépendants nommés par la Commission scolaire, conformément aux Normes canadiennes d'audit. Le rapport des auditeurs indépendants qui accompagne les états financiers expose leurs responsabilités, la nature et l'étendue de leur audit et l'expression de leur opinion.



Hélène Corneau, Directrice générale



Marie-Claude Paillé, CPA, CA, Directrice des ressources financières

Trois-Rivières, le 30 septembre 2016

## **Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers résumés**

Aux membres du Conseil des commissaires  
de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy

### **Rapport sur les états financiers résumés**

Les états financiers résumés ci-joints, qui comprennent l'état résumé de la situation financière au 30 juin 2016 ainsi que les états résumés des résultats et de l'excédent (déficit) accumulé pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, sont tirés des états financiers audités de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy pour l'exercice terminé le 30 juin 2016. Nous avons exprimé une opinion modifiée avec réserves sur ces états financiers dans notre rapport daté du 4 octobre 2016.

Les états financiers résumés ne contiennent pas toutes les informations requises en vertu des Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La lecture des états financiers résumés ne saurait par conséquent se substituer à la lecture des états financiers audités de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy.

### **Responsabilité de la direction pour les états financiers résumés**

La direction est responsable de la préparation d'un résumé des états financiers audités sur la base des critères décrits à la note 1.

### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers résumés, sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre conformément à la Norme canadienne d'audit (« NCA ») 810, « Mission visant la délivrance d'un rapport sur les états financiers résumés ».

### **Opinion**

À notre avis, les états financiers résumés tirés des états financiers audités de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy pour l'exercice terminé le 30 juin 2016 constituent un résumé fidèle de ces états financiers sur la base des critères décrits à la note 1. Cependant, les états financiers résumés contiennent des anomalies équivalentes à celles des états financiers audités de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy pour l'exercice terminé le 30 juin 2016.

### **Opinion (suite)**

L'anomalie que comportent les états financiers audités est décrite dans notre opinion avec réserves formulée dans notre rapport daté du 4 octobre 2016. Notre opinion avec réserves est fondée sur le fait que tel que mentionné dans la note 2 des états financiers, les contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles au montant de 14 164 025 \$ (14 570 979 \$ en 2015), présentées à l'état de la situation financière, comprennent des paiements de transferts pour lesquels le transfert ne crée pas une obligation répondant à la définition d'un passif, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Cette dérogation nous a conduit à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice précédent. La direction n'est pas en mesure de déterminer l'impact de cette dérogation. Nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des revenus de subventions d'investissement, du surplus (déficit) de l'exercice et à l'amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles présenté à l'état des flux de trésorerie pour les exercices clos les 30 juin 2016 et 2015, des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles aux 30 juin 2016 et 2015 et des surplus (déficits) accumulés aux 1 juillet 2015 et 2014 et aux 30 juin 2016 et 2015. De plus, la Commission scolaire n'a pas consolidé les états financiers de l'organisme sans but lucratif Complexe Multi-disciplinaire Les Estacades tel que mentionné à la note 2. Selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, cet organisme aurait dû être consolidé du fait que la Commission scolaire a obtenu le contrôle de celui-ci au cours de l'exercice précédent. Cette décision prise par la direction au début de l'exercice précédent nous a conduit à exprimer une opinion modifiée sur les états financiers dudit exercice. Si le Complexe Multi-disciplinaire Les Estacades avait été consolidé, de nombreux éléments des états financiers ci-joints auraient été affectés. Les incidences de la non-consolidation sur les états financiers n'ont pas été déterminées, cependant des informations sont présentées à la note 13. Notre opinion avec réserves indique que, à l'exception des incidences des problèmes décrits, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy au 30 juin 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

1

*Deloitte* S.E.N.C.R.L. / s.r.l.

Le 4 octobre 2016

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A108736

## État de la situation financière

au 30 juin 2016

	A	B	C	D
	2016	2015	Variation \$	Variation %
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>				
01100 Encaisse (Découvert bancaire) (page 20)	-940 424,19	359 537,26	-1 299 961,45	-362%
01190 Placements temporaires (page 20)	0,00	0,00	0,00	0%
01200 Subvention de fonctionnement à recevoir (pages 21 et 22)	21 468 536,89	23 201 426,96	-1 732 890,07	-7%
01400 Subvention à recevoir affectée à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 21)	11 184 592,00	11 778 106,28	-593 514,28	-5%
01480 Subvention à recevoir - Financement (page 22)	40 809 128,74	44 716 035,88	-3 906 907,14	-9%
01300 Taxe scolaire à recevoir	2 253 178,76	1 950 414,49	302 764,27	16%
01500 Débiteurs (page 23)	5 918 916,42	4 942 564,01	976 352,41	20%
01600 Stocks destinés à la revente	123 355,75	124 824,02	-1 468,27	-1%
01700 Placements de portefeuille et prêts (page 24)	0,00	191 939,07	-191 939,07	-100%
01450 Fonds d'amortissement afférent aux dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (page 24)	0,00	0,00	0,00	0%
01990 Autres actifs (page 26)	0,00	0,00	0,00	0%
<b>00000 TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>80 817 284,37</b>	<b>87 264 847,97</b>	<b>-6 447 563,60</b>	<b>-7%</b>
<b>PASSIFS</b>				
03100 Emprunts temporaires (page 30)	0,00	15 304 963,57	-15 304 963,57	-100%
03500 Crédoeurs et frais courus à payer (page 31)	19 322 163,07	20 675 986,06	-1 353 822,99	-7%
03450 Subvention d'investissement reportée (CS à statut particulier) (page 32)	0,00	0,00	0,00	0%
03460 Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 32)	15 208 369,96	15 477 878,47	-269 508,51	-2%
03400 Revenus perçus d'avance (page 33)	817 005,33	780 567,58	36 437,75	5%
03600 Provision pour avantages sociaux (page 34)	8 988 437,10	9 181 586,89	-193 149,79	-2%
03700 Dettes à long terme à la charge de la CS (page 35)	20 645 669,70	23 391 452,16	-2 745 782,46	-12%
03750 Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (page 35)	172 359 787,33	151 897 111,00	20 462 676,33	13%
03250 Passif au titre des sites contaminés (page 36)	0,00	145 980,00	-145 980,00	-100%
03800 Autres passifs (page 36)	742 685,07	871 115,36	-128 430,29	-15%
<b>00010 TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>238 084 117,56</b>	<b>237 726 641,09</b>	<b>357 476,47</b>	<b>0%</b>
<b>00020 ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)</b>	<b>-157 266 833,19</b>	<b>-150 461 793,12</b>	<b>-6 805 040,07</b>	<b>5%</b>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>				
01800 Immobilisations corporelles (page 40)	166 529 254,77	161 243 526,33	5 285 728,44	3%
01970 Stocks de fournitures	1 074 090,95	1 219 608,05	-145 517,10	-12%
01900 Charges payées d'avance (page 49)	246 675,08	119 081,49	127 593,59	107%
<b>00030 TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS</b>	<b>167 850 020,80</b>	<b>162 582 215,87</b>	<b>5 267 804,93</b>	<b>3%</b>
<b>03900 EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ</b>	<b>10 583 187,61</b>	<b>12 120 422,75</b>	<b>-1 537 235,14</b>	<b>-13%</b>

## État des résultats

Exercice clos le 30 juin 2016

	A	B	C	D	E	
	Budget 2016	Résultats réels 2016	Résultats réels 2015	Variation \$	Variation %	
<b>REVENUS</b>						
00010	Subvention de fonctionnement du MEES (page 50)	154 497 703	153 888 144,09	156 970 486,01	-3 082 341,92	-2%
00020	Subvention d'investissement (CS à statut particulier) (page 51)	0	0,00	0,00	0,00	0%
00030	Autres subventions et contributions (page 52)	947 355	1 243 209,78	1 106 876,99	136 332,79	12%
00040	Taxe scolaire (page 53)	36 627 316	37 085 170,80	34 823 117,90	2 262 052,90	6%
00050	Droits de scolarité et frais de scolarisation (page 54)	1 491 476	1 667 562,37	1 822 754,18	-155 191,81	-9%
980	Ventes de biens et services (page 55)	13 272 853	14 757 484,32	15 255 813,73	-498 329,41	-3%
00060	Revenus divers (page 56)	2 466 213	3 259 666,14	3 554 359,94	-294 693,80	-8%
966	Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 32)	636 469	626 508,79	610 213,61	16 295,18	3%
<b>00000</b>	<b>Total des revenus</b>	<b>209 939 385</b>	<b>212 527 746,29</b>	<b>214 143 622,36</b>	<b>-1 615 876,07</b>	<b>-1%</b>
<b>CHARGES</b>						
10000	Activités d'enseignement et de formation (page 81)	102 739 352	104 104 074,12	103 915 454,90	188 619,22	0%
20000	Activités de soutien à l'enseignement et à la formation (page 82)	46 272 928	49 210 555,21	50 720 972,90	-1 510 417,69	-3%
30000	Services d'appoint (page 83)	24 106 338	23 316 655,27	24 263 963,04	-947 307,77	-4%
50000	Activités administratives (page 84)	7 491 138	7 307 423,60	8 002 273,06	-694 849,46	-9%
60000	Activités relatives aux biens meubles et immeubles (page 85)	22 639 414	22 895 608,76	22 315 284,33	580 324,43	3%
70000	Activités connexes (page 86)	6 913 215	7 423 814,26	7 407 440,92	16 373,34	0%
80000	Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	137 000	-193 149,79	-313 551,73	120 401,94	-38%
964	Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (pages 100 et 101)	-360 000	0,00	-54 449,55	54 449,55	-100%
<b>00100</b>	<b>Total des charges</b>	<b>209 939 385</b>	<b>214 064 981,43</b>	<b>216 257 387,87</b>	<b>-2 192 406,44</b>	<b>-1%</b>
<b>00200</b>	<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE</b>	<b>0</b>	<b>-1 537 235,14</b>	<b>-2 113 765,51</b>	<b>576 530,37</b>	<b>-27%</b>

**État de l'excédent (déficit) accumulé**

Exercice clos le 30 juin 2016

	A	B
	2016	2015
00010 EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI	12 120 422,75	14 234 188,26
00020 Redressements affectant les exercices antérieurs (page 120)	0,00	0,00
00030 Solde redressé	12 120 422,75	14 234 188,26
00040 Excédent (déficit) de l'exercice (page 3)	-1 537 235,14	-2 113 765,51
90000 EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	10 583 187,61	12 120 422,75



## Notes complémentaires

### 1. Présentation des états financiers résumés

---

Les états financiers résumés comprennent des informations financières historiques qui sont tirées des états financiers complets et qui sont moins détaillées que ces derniers. Ils comprennent les états financiers complets correspondants, à l'exception de l'état de la variation des actifs financiers nets (dette nette), de l'état des flux de trésorerie, de la note 1 « Statut et nature des activités », des tableaux complémentaires, du détail de certains postes, du détail de la subvention de fonctionnement, du détail des allocations d'investissement et des informations de gestion.

Pour obtenir une copie de ces états financiers complets, la demande doit être faite à la direction de la Commission scolaire du Chemin-du Roy.

### 2. Principales méthodes comptables

---

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Commission scolaire utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public à l'exception du fait que certains paiements de transfert affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles ne créant pas d'obligations répondant à la définition d'un passif ont été comptabilisés à titre de contributions reportées affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles plutôt qu'aux résultats, tel que mentionné dans la méthode comptable « Subventions et contributions reportées », et que la Commission scolaire n'a pas consolidé les états financiers d'un organisme sans but lucratif qu'elle contrôle (pour plus de détails voir la note 13).

#### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Commission scolaire par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des revenus et des dépenses au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, le passif au titre des sites contaminés et la provision pour avantages sociaux. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

#### État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

## Notes complémentaires

### 2. Principales méthodes comptables (suite)

---

#### Instruments financiers

L'encaisse (découvert bancaire), les débiteurs excluant les taxes à la consommation à recevoir, les subventions à recevoir et les placements de portefeuille et prêts sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts temporaires, les créditeurs et frais courus à payer à l'exception des déductions à la source à payer, certains postes composant la provision pour avantages sociaux à l'exception des contributions de l'employeur (les vacances, les heures supplémentaires accumulées et les autres congés sociaux), ainsi que les dettes à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

#### **Actifs financiers**

##### Liquidités

Les liquidités se composent de l'encaisse (comptes bancaires) et des placements dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition ou sont facilement convertibles à court terme.

##### Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de l'exercice de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ».

##### Placements de portefeuille et prêts

Les placements de portefeuille sont comptabilisés au coût. Ils sont réduits au moyen d'une provision pour moins-value lorsqu'une baisse de valeur durable est constatée. Les prêts sont présentés au moindre du coût et de la valeur de recouvrement nette. La variation de l'exercice de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ». Les intérêts créditeurs sont constatés aux résultats lorsqu'ils sont gagnés au poste « Revenus divers » plus précisément dans les « Intérêts, pénalités et frais de retard ».

## Notes complémentaires

### 2. Principales méthodes comptables (suite)

---

#### Passifs

##### Provision pour avantages sociaux

Les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, des indemnités de départ, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) ainsi que les obligations à long terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant gagnés par les employés de la Commission scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de l'exercice de la provision est constatée aux résultats.

##### Régime de retraite

Les membres du personnel de la Commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'exercice de la Commission scolaire envers ces régimes gouvernementaux, de même que les prestations, sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

##### Dettes à long terme

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est inclus dans le solde des dettes à long terme.

##### Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation des sites contaminés sont comptabilisées lorsqu'il est probable que la Commission scolaire en assumera la responsabilité dans la mesure où la contamination dépasse la norme environnementale et que le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés. La Commission scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

## Notes complémentaires

### 2. Principales méthodes comptables (suite)

---

#### Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers de la Commission scolaire sont employés normalement pour fournir des services futurs.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utiles suivantes :

Aménagements de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations et transformations majeures aux bâtiments	20 à 50 ans
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipements spécialisés reliés à l'éducation	10 ou 20 ans
Développement informatique	5 ans
Réseau de télécommunications	20 ans

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter sa baisse de valeur et la dépréciation est constatée aux résultats du poste « Activités relatives aux biens meubles et immeubles ». Aucune reprise de valeur n'est constatée.

#### Revenus

#### Subventions et contributions reportées

Les subventions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) sont constatés dans l'exercice où la Commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de cet exercice. À l'exception des allocations consenties aux fins de perfectionnement et visant à rencontrer les dispositions des conventions collectives, les revenus de subvention versés par le MEES, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transfert sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que la Commission scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées au poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles ».

## Notes complémentaires

### 2. Principales méthodes comptables (suite)

---

#### Revenus (suite)

##### Subventions et contributions reportées (suite)

Les autres contributions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites.

##### Taxe scolaire

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés sur la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1er juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application, sur 3 ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1er janvier. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

##### Ventes de biens et services et revenus divers

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

#### Charges

Les charges comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'exercice, qu'un paiement ait été fait ou non, ou que des factures aient été reçues ou non, et l'amortissement du coût des immobilisations pour l'exercice.

### 3. Placements de portefeuille et prêts

---

#### Prêts

Effets à recevoir du CMDE, portant intérêt au taux moyen payé par la Commission scolaire sur ses emprunts à court terme, soit 1,525 %, renouvelables annuellement, encaissables par versements annuels de 91 796 \$ en capital plus les intérêts, échus en juin 2016

2016 2015  
- \$ 179 615 \$

Effets à recevoir du CMDE, portant intérêt au taux moyen payé par la Commission scolaire sur ses emprunts à court terme, soit 1,525 %, renouvelables annuellement, encaissables par dix versements de 1 232 \$, de septembre à juin, en capital plus les intérêts, échus en juin 2016

- 12 324

---

- \$ 191 939 \$

Notes complémentaires

**4. Flux de trésorerie**

	2016	2015
Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élevaient à	5 668 185 \$	5 430 404 \$
Les intérêts reçus au cours de l'exercice s'élevaient à	397 509	614 322

**5. Emprunts temporaires**

L'emprunt bancaire et les acceptations bancaires sont autorisés mensuellement par le MEES. L'ouverture de crédit autorisée est de 89 600 120 \$ (45 977 503 \$ au 30 juin 2015). L'emprunt bancaire porte intérêt au taux préférentiel de 2,7 % (2,85 % au 30 juin 2015) et est garanti par le MEES.

**6. Provision pour avantages sociaux**

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, la Commission scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur. Ce programme permet à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées.

Le détail de la provision pour avantages sociaux est présenté à la page 34 du rapport financier complet.

Notes complémentaires

6. Provision pour avantages sociaux (suite)							2016	2015
	Autres congés de maladie	Vacances	Heures supplémentaires	Indemnités de départ	Assurance-traitement et autres congés sociaux	Congés de maladie monnayables du personnel enseignant	Total	Total
Solde au début	605 571 \$	4 417 001 \$	50 745 \$	141 157 \$	704 508 \$	3 262 605 \$	9 181 587 \$	9 495 139 \$
Dépenses de l'exercice	3 319 963	3 977 950	-	-	4 859 176	274 993	12 432 082	13 217 492
Montants versés au cours de l'exercice	(3 323 474)	(4 073 343)	(50 745)	(64 568)	(4 880 905)	(232 197)	(12 625 232)	(13 531 044)
<b>Solde à la fin</b>	<b>602 060 \$</b>	<b>4 321 608 \$</b>	<b>-</b>	<b>76 589 \$</b>	<b>682 779 \$</b>	<b>3 305 401 \$</b>	<b>8 988 437 \$</b>	<b>9 181 587 \$</b>

  

7. Dettes à long terme à la charge de la Commission scolaire		2016	2015
Emprunt de 8 700 000 \$, remboursable par versements mensuels de 52 347 \$ incluant le capital et les intérêts au taux de 5,35 %, échéant en août 2032		6 816 574 \$	7 075 797 \$
Emprunt de 15 850 000 \$, remboursable par versements mensuels de 95 368 \$ incluant le capital et les intérêts au taux de 5,35 %, échéant en août 2032		12 418 702	12 890 963
Emprunt de 1 700 000 \$, remboursable par versements mensuels de 10 716 \$ incluant le capital et les intérêts au taux de 5,84 %, échéant en novembre 2033		1 410 394	1 455 989
		<b>20 645 670 \$</b>	<b>21 422 749 \$</b>

Voir également note 15.

Notes complémentaires

7. Dettes à long terme à la charge de la Commission scolaire (suite)

Les versements en capital exigibles sur les dettes à long terme à la charge de la Commission scolaire au cours des prochains exercices sont les suivants :

2017	822 498	\$
2018	867 303	
2019	914 551	
2020	961 800	
2021	1 016 770	
2022 et suivants	16 062 748	
	<u>20 645 670</u>	\$

8. Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention

	2016	2015
Billet de 37 800 000 \$, remboursable par deux versements annuels de 3 030 000 \$ et un versement final de 31 740 000 \$ plus les intérêts au taux de 1,843 %, échu en novembre 2015	- \$	31 740 000 \$
Billet de 20 523 000 \$, remboursable par six versements annuels de 1 135 000 \$ et un versement final de 13 713 000 \$ plus les intérêts au taux de 4,138 %, échu en décembre 2015	-	13 713 000
Billet de 2 065 000 \$, remboursable par sept versements annuels de 295 000 \$ plus les intérêts au taux de 3,886 %, échu en juin 2016	-	295 000
Billet de 3 711 000 \$, remboursable par trois versements annuels de 1 237 000 \$ plus les intérêts au taux de 1,564 %, échéant en juin 2017	1 237 000	2 474 000
Billet de 22 891 000 \$, remboursable par cinq versements annuels de 1 173 000 \$ et un versement final de 17 026 000 \$ plus les intérêts au taux de 3,594 %, échéant en décembre 2017	18 199 000	19 372 000
Billet de 20 693 000 \$, remboursable par quatre versements annuels de 885 000 \$ et un versement final de 17 153 000 \$ plus les intérêts au taux de 2,114 %, échéant en juin 2018	18 038 000	18 923 000
Billet de 1 344 000 \$, remboursable par trois versements annuels de 448 000 \$ plus les intérêts au taux de 0,97 %, échéant en juin 2018	896 000	1 344 000
Billet de 1 485 000 \$, remboursable par trois versements annuels de 495 000 \$ plus les intérêts au taux de 1,06 %, échéant en juin 2019	1 485 000	-
Billet de 5 072 000 \$, remboursable par quatre versements annuels de 536 000 \$ et un versement final de 2 928 000 \$ plus les intérêts au taux de 2,057 %, échéant en août 2019	4 536 000	5 072 000
Billet de 3 500 000 \$, remboursable par dix versements annuels de 456 679 \$ incluant le capital et les intérêts au taux de 5,09 %, échéant en juin 2020	1 613 715 \$	1 968 703 \$



Notes complémentaires

8. Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (suite)	2016	2015
Billet de 23 300 000 \$, remboursable par neuf versements annuels de 1 126 000 \$ et un versement final de 13 166 000 \$ plus les intérêts au taux de 2,7812 %, échéant en septembre 2024	22 174 000 \$	23 300 000 \$
Billet de 16 500 000 \$, remboursable par neuf versements annuels de 660 000 \$ et un versement final de 10 560 000 \$ plus les intérêts au taux de 3,177 %, échéant en septembre 2024	15 840 000	16 500 000
Billet de 28 950 000 \$, remboursable par huit versements annuels de 3 039 000 \$ et un versement final de 4 638 000 \$ plus les intérêts au taux de 2,143 %, échéant en septembre 2025	28 950 000	-
Billet de 717 445,26 \$, remboursable par dix versements annuels de 82 887 \$ incluant le capital, les frais de gestion, les frais d'émission et les intérêts au taux de 2,589 %, échéant en décembre 2025	717 445	-
Billet de 947 494,34 \$, remboursable par dix versements annuels de 109 465 \$ incluant le capital, les frais de gestion, les frais d'émission et les intérêts au taux de 2,589 %, échéant en décembre 2025	947 494	-
Billet de 39 500 000 \$, remboursable par neuf versements annuels de 2 212 000 \$ et un versement final de 19 592 000 \$ plus les intérêts au taux de 2,369 %, échéant en septembre 2026	39 500 000	-
Billet de 7 705 000 \$, remboursable par dix versements annuels de 689 000 \$ et un versement final de 815 000 \$ plus les intérêts au taux de 2,367 %, échéant en décembre 2026	7 705 000	7 705 000
Billet de 15 000 000 \$, remboursable par vingt-trois versements annuels de 600 000 \$ et un versement final de 1 200 000 \$ plus les intérêts au taux de 4,940 %, échéant en juin 2034	11 400 000	12 000 000
	173 238 654	154 406 703
Moins : coûts de transaction attribuables à l'émission d'un passif financier	(878 867)	(540 889)
	172 359 787 \$	153 865 814 \$

Voir également note 15.

## Notes complémentaires

### 8. Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (suite)

---

Les versements en capital exigibles sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention au cours des prochains exercices sont les suivants :

2017	8 370 558	\$
2018	44 528 631	
2019	9 925 796	
2020	11 848 138	
2021	8 489 937	
2022 et suivants	90 075 594	
	<u>173 238 654</u>	\$

### 9. Immobilisations corporelles

---

Le détail des immobilisations corporelles au 30 juin 2016 est présenté à la page 40 du rapport financier complet.

Le total des immobilisations corporelles inclut des immobilisations corporelles pour 4 774 814 \$ (4 858 761 \$ au 30 juin 2015) de biens en cours de construction, en développement ou en mise en valeur, soit 4 568 526 \$ (4 799 147 \$ au 30 juin 2015) pour des bâtiments et 206 288 \$ (59 614 \$ au 30 juin 2015) pour des aménagements. Aucun amortissement n'est pris sur ces immobilisations.

Au 30 juin 2016, le poste « Créiteurs et frais courus à payer » inclut un montant de 1 784 776 \$ (3 075 445 \$ au 30 juin 2015) lié à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

### 10. Gestion du risque et instruments financiers

---

#### Politique de gestion des risques

La Commission scolaire, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2016.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de la Commission scolaire est principalement attribuable à ses débiteurs excluant les taxes à la consommation et à ses subventions à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, la Commission scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

La valeur comptable des principaux actifs de la Commission scolaire représente l'exposition maximale de la Commission scolaire au risque de crédit.

Notes complémentaires

10. Gestion du risque et instruments financiers (suite)

Le tableau suivant présente la balance chronologique des débiteurs excluant les taxes à la consommation, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 30 juin 2016.

	2016	2015
Débiteurs		
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	1 731 989 \$	1 687 442 \$
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	10 716	237 524
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	102 887	27 072
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	3 107 801	2 081 973
Sous-total	4 953 393	4 034 011
Provision pour créances douteuses	(75 879)	(106 798)
Total des débiteurs déduction faite de la provision pour créances douteuses	4 877 514 \$	3 927 213 \$

Notes complémentaires

10. Gestion du risque et instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Commission scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Commission scolaire est exposée à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créditeurs et frais courus à payer à l'exception des déductions à la source, certains postes composant la provision pour avantages sociaux (les vacances et les autres congés sociaux) et ses emprunts à long terme. Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers de la Commission scolaire au 30 juin 2016 se détaillent comme suit :

2016	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts temporaires	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Créditeurs et frais courus à payer	14 190 001	335 181	9 526	-	14 534 708
Emprunts à long terme	9 193 056	56 236 281	22 316 645	106 138 342	193 884 324
Provision pour avantages sociaux					
Vacances	2 083 553	-	-	-	2 083 553
Autres congés sociaux	20 919	-	-	-	20 919
<b>Total</b>	<b>25 487 529 \$</b>	<b>56 571 462 \$</b>	<b>22 326 171 \$</b>	<b>106 138 342 \$</b>	<b>210 523 504 \$</b>

Notes complémentaires

10. Gestion du risque et instruments financiers (suite)

2015	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts temporaires	15 304 964 \$	- \$	- \$	- \$	15 304 964 \$
Créditeurs et frais courus à payer	14 269 990	204 555	31 493	-	14 506 038
Emprunts à long terme	53 545 069	48 048 149	12 337 717	61 898 517	175 829 452
Provision pour avantages sociaux					
Vacances	2 128 951	-	-	-	2 128 951
Heures supplémentaires	26 349	-	-	-	26 349
Autres congés sociaux	31 568	-	-	-	31 568
<b>Total</b>	<b>85 306 891 \$</b>	<b>48 252 704 \$</b>	<b>12 369 210 \$</b>	<b>61 898 517 \$</b>	<b>207 827 322 \$</b>

Afin de réduire son risque de liquidité, la Commission scolaire effectue une analyse quotidienne de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins quotidiens en fonction d'un montant maximal autorisé par le MEES.

**Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Compte tenu de la nature de ses activités, la Commission scolaire est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixes ou à taux d'intérêt variables. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent la Commission scolaire à un risque de juste valeur et ceux à taux variables, à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixes sont les prêts et les emprunts à long terme.

Les instruments financiers à taux variables sont les emprunts temporaires.

## Notes complémentaires

### 10. Gestion du risque et instruments financiers (suite)

---

Étant donné que la Commission scolaire comptabilise ses instruments financiers portant intérêt à taux fixes au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et non à la juste valeur, l'exposition au risque de fluctuation de taux d'intérêt est faible d'autant plus que la Commission scolaire prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu. Quant aux instruments financiers à taux variables, chaque fluctuation de 1 % du taux d'intérêt sur leur solde en fin d'exercice ferait augmenter ou diminuer les dépenses de - \$ (153 050 \$ au 30 juin 2015).

### 11. Obligations contractuelles

---

Dans le cadre de ses opérations, la Commission scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

- a) Un montant de 5 970 545 \$ (6 078 507 \$ au 30 juin 2015) pour des contrats de construction, de rénovation d'école et d'aménagements de terrain à être réalisés en 2016-2017.
- b) Un montant de 5 660 571 \$ (7 914 861 \$ au 30 juin 2015) pour des contrats de service, échéant de septembre 2016 à juin 2019 pour le gardiennage, l'entretien ménager, la collecte des ordures, l'entretien des photocopieurs, le déneigement et autres. Les versements pour les trois prochains exercices s'élèvent à :

2017	4 619 524	\$
2018	894 260	\$
2019	146 787	\$

- c) Un montant de 633 973 \$ (863 980 \$ au 30 juin 2015) pour des contrats de location de photocopieurs échéant de juin 2017 à septembre 2018. Les versements pour les trois prochains exercices sont les suivants :

2017	291 483	\$
2018	278 317	\$
2019	64 173	\$

- d) Un montant de 36 934 302 \$ (49 925 075 \$ au 30 juin 2015) pour des contrats de transport scolaire échéant en juin 2019. Les versements pour les trois prochains exercices sont les suivants :

2017	12 331 617	\$
2018	12 198 872	\$
2019	12 403 813	\$

- e) Un montant de 123 496 \$ (- \$ au 30 juin 2015) pour l'achat d'ameublement de classes et de licences informatiques.

Les montants des obligations contractuelles présentés ci-dessus incluent la TPS non récupérée.

## Notes complémentaires

### 12. Opérations entre apparentés

---

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission scolaire est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations sont présentées distinctement aux pages 190 et 191 du rapport financier complet.

### 13. Entité non consolidée

---

Le Complexe multi-disciplinaires des Estacades (CMDE) est un organisme qui exploite le Complexe sportif Alphonse-Desjardins (CSAD) dont les immeubles appartiennent à la Commission scolaire. Selon un contrat d'entente, le CMDE est mandataire pour une partie des activités de la Commission scolaire. Des éléments ont donc été réattribués dans les livres de la Commission scolaire. De plus, certaines activités réalisées par le CMDE ne doivent pas être réattribuées à la Commission scolaire du fait qu'elles font partie de ses propres activités.

Au 30 juin 2016, parmi les neuf membres du conseil d'administration de cet organisme, la Commission scolaire est représentée par cinq personnes. La Commission scolaire n'a pas consolidé les états financiers de l'organisme sans but lucratif. Selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, cet organisme aurait dû être consolidé du fait que la Commission scolaire a conservé le contrôle de celui-ci au courant de l'exercice. Les changements apportés au niveau de la composition du conseil d'administration ont été nécessaires suite aux recommandations du Vérificateur général du Québec. Ils sont de nature temporaire, le temps d'actualiser les plans d'action de la Commission scolaire au niveau de la gestion du CMDE.

Si le CMDE avait été consolidé, des éléments des états financiers de la Commission scolaire auraient été affectés. Les informations financières ci-dessous sont tirées des états financiers internes du CMDE pour l'exercice terminé le 30 juin 2016 préparés par la direction du CMDE. Ces informations financières au 30 juin 2016 ne sont pas auditées. Le CMDE applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public. Cependant, le rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers audités de l'exercice terminé le 30 juin 2015 comporte des réserves qui sont fondées sur le fait qu'au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2014, le CMDE a retraité ses états financiers de l'exercice terminé le 30 juin 2013 car il jugeait que divers revenus et apports avaient été comptabilisés alors que ceux-ci n'étaient pas reliés à ses opérations. Lors de ses audits, l'auditeur indépendant n'a pas été en mesure d'obtenir d'éléments probants suffisants et appropriés concernant ces revenus et apports, mais le CMDE croit qu'il doit rembourser ces revenus et apports et a décidé de les comptabiliser dans les créditeurs et charges à payer. Par conséquent, l'auditeur indépendant n'a pas pu déterminer si des ajustements devraient être apportés aux créditeurs et charges à payer ainsi qu'aux passifs nets d'un montant de 1 532 506 \$ au 30 juin 2015. De plus, compte tenu des lacunes de contrôle interne, il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité des revenus de restauration et certains revenus de location du CMDE de façon satisfaisante. Par conséquent, l'auditeur indépendant n'a pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux passifs nets au 30 juin 2015. En conséquence, il est impossible de déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés au passif à court terme et aux passifs nets au 30 juin 2016 présentés ci-dessous.

Notes complémentaires

13. Entité non consolidée (suite)

---

**BILAN DU CMDE  
AU 30 JUIN 2016 (non audité)**

**ACTIF**

Court terme	1 249 343 \$
Long terme	<u>442 867</u>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b><u>1 692 210</u></b>

**PASSIF**

Court terme	4 714 476
Long terme	14 413
Passifs nets	<u>(3 036 679)</u>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b><u>1 692 210 \$</u></b>



Notes complémentaires

13. Entité non consolidée (suite)

ÉTAT DES RÉSULTATS  
2015-2016

	2015-2016		
	CMDE	CS	TOTAL
Non audité			
<b>PRODUITS NETS DES PAVILLONS</b>			
TENNIS	(981)	(17 748)	(18 729) \$
CENTRE D'AFFAIRE	(235 429)	5 443	(229 986)
GLACE OLYMPIQUE	(48 606)	131 360	82 754
JEAN-GUY TALBOT	59 531	-	59 531
SURFACE SYNTHÉTIQUE INTÉRIEURE	17 239	201 506	218 745
DEK HOCKEY	147 222	-	147 222
SURFACE SYNTHÉTIQUE EXTÉRIEURE	38 056	-	38 056
ENTRAÎNEMENT PERSONNEL	11 334	8 170	19 504
ÉVÉNEMENTS	6 261	15 992	22 253
SE-FOOTBALL	16 215	-	16 215
SE-HOCKEY	(2 393)	-	(2 393)
SE-BASKET	14 010	-	14 010
MULTIVOIES / MULTISPORTS	2 054	-	2 054
SERVICE DE GARDE (GARDERIE)	22 243	-	22 243
CAMP DE JOUR	-	25 325	25 325
TENNIS TERRE-BATTUE	(3 589)	-	(3 589)
GESTION AUTRES ORGANISMES	9 917	-	9 917
ACTIVITÉS DE CONCESSIONS	84 421	-	84 421
<b>TOTAL DES PRODUITS NETS</b>	<b>137 505</b>	<b>370 048</b>	<b>507 553</b>
<b>AUTRES REVENUS</b>			
SUBVENTIONS PARTENAIRES	-	75 000	75 000
UTILISATION D'ÉQUIPEMENTS	18 620	-	18 620
LOCATION D'ÉQUIPEMENTS À LA CS (HEURES RÉSIDUELLES)	37 635	-	37 635
<b>TOTAL DES AUTRES REVENUS</b>	<b>56 255</b>	<b>75 000</b>	<b>131 255</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
DÉPENSES ADMINISTRATIVES	460 204	-	460 204
LOYER ADMINISTRATION	28 640	-	28 640
CONTRIBUTION À LA FONDATION	-	-	-
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>488 844</b>	<b>-</b>	<b>488 844</b>
<b>AMORTISSEMENTS</b>			
IMMOBILISATIONS	81 875	-	81 875
ACTIFS INCORPORELS	41 898	-	41 898
<b>TOTAL DES AMORTISSEMENTS</b>	<b>123 773</b>	<b>-</b>	<b>123 773</b>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>(418 857)</b>	<b>445 048</b>	<b>26 191</b> \$

Les résultats de la colonne « CS » (Commission scolaire) sont déjà inclus dans les présents états financiers de la Commission scolaire.

Notes complémentaires

13. Entité non consolidée (suite)

À la fin de l'exercice, les montants à recevoir et à payer de cet organisme sont les suivants :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
<b>Débiteurs</b>		
Taxe scolaire à recevoir	6 641 \$	- \$
Autres ventes de biens et services	2 716 795	1 456 714
Intérêts courus à recevoir	-	5 360
	<u>2 723 436</u>	<u>1 462 074</u>
<b>Placements de portefeuille et prêts</b>		
Prêts et avances - autres	-	191 939
	<u>2 723 436</u>	<u>1 654 013</u>
<b>Créditeurs et frais courus à payer</b>	<u>553 070 \$</u>	<u>80 146 \$</u>

Le tableau qui suit présente les opérations conclues par la Commission scolaire avec cet organisme au cours de l'exercice :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
<b>Revenus</b>		
Ventes de biens et services	15 344 \$	13 680 \$
Revenus divers	553 401	470 220
Total des revenus	<u>568 745</u>	<u>483 900</u>
<b>Dépenses</b>		
Activités d'enseignement et de formation	7 957	2 570
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	308 470	313 198
Services d'appoint	5 158	9 610
Activités administratives	2 428	4 439
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	76 610	55 531
Activités connexes	338 303	284 852
Total des dépenses	<u>738 926 \$</u>	<u>670 200 \$</u>

Les opérations présentées ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

## Notes complémentaires

### 14. Éventualités

---

- a) Plusieurs immeubles résidentiels et commerciaux de la région de Trois-Rivières sont touchés par la présence de pyrrhotite dans le béton. Cette substance peut provoquer le soulèvement et la fissuration de la dalle de l'immeuble, problématique retrouvée principalement du côté résidentiel et qui touche les immobilisations de la Commission scolaire utilisées par le CSAD. Des études et analyses périodiques sont entreprises afin de surveiller la situation et actuellement rien ne laisse entrevoir de détériorations importantes aux immeubles de la Commission scolaire. La valeur nette comptable des immobilisations utilisées par le CSAD est de 25 014 127 \$ en date du 30 juin 2016 (25 992 522 \$ en date du 30 juin 2015). La direction ne prévoit pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Commission scolaire.
- b) La Commission scolaire détient un terrain sur lequel des analyses sont à venir afin d'évaluer s'il y a des passifs environnementaux. Par conséquent, la Commission scolaire n'est pas en mesure de déterminer quelle mesure sera prise et ainsi, ne peut estimer raisonnablement les montants qu'elle devra possiblement assumer.
- c) La Commission scolaire a mandaté une firme pour faire la caractérisation des matériaux pouvant contenir de l'amiante, ainsi que les mesures à prendre pour régler la situation. La Commission scolaire n'est pas en mesure de déterminer quelles mesures seront prises et ainsi, ne peut estimer raisonnablement les montants possiblement en cause.

### 15. Chiffres comparatifs

---

Depuis l'exercice 2008, un emprunt avait été classé comme étant à la charge de la Commission scolaire même s'il faisait l'objet d'une promesse de subvention par le MEES. Au cours de l'exercice 2016, la Commission scolaire, à la demande du MEES, a procédé au reclassement de cet emprunt comme étant à la charge du MEES. Considérant que les données relatives à l'exercice 2015 sont inscrites directement par le MEES dans le rapport financier, il est impossible de faire une mention de ce reclassement dans le rapport financier. Au 30 juin 2015, la valeur de cet emprunt était de 1 968 703 \$.